

# COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion du mercredi 22 mars 2023  
Procès-verbal n° 28

**Présidente** Mme Maryse MOREAU.  
**Présents** MM. Didier DANIEL, Eric MAIOROFF, Gérard MOUSSAC, François PAIREMAURE et Jean - Louis OLIVIER.

\*\*\*\*\*

Approbation du PV n° 27 sans modification

\*\*\*\*\*

## RAPPEL DE RÈGLEMENT

### Attention :

- l'application de l'article 26.B.2 des RG de la LFNA cesse lors des 5 dernières rencontres de championnat
- l'article 26.C.2.b doit s'appliquer lors des 5 dernières rencontres.

CALENDRIER SENIOR MASCULIN 2022 – 2023	MARS				AVRIL					MAI								
	4	11	18	26	1	8	10	15	22	29	1	6	8	13	18	20	27	29
Vacances scolaires et jours fériés	5	12	19	26	2	9		16	23	30		7		14	21	28		
CHAMPIONNAT de D1 à D5	15	16	R	17	18	R	R	R	R	19		20		21	R	R	22	

Les 01 et 02/04/23, toutes les divisions seront à 5 journées de la fin du championnat.

### **Article 26.B.2 des RG de la LFNA**

qui cesse de s'appliquer lors des 5 dernières rencontres de championnat

### **Équipes Réserves dont l'équipe supérieure dispute un championnat Régional**

« Les joueurs amateurs ou sous contrat, âgés de moins de 23 ans au 1er Juillet de la saison en cours, entrés en jeu en seconde période d'une rencontre de championnat Régional Seniors Masculins au sein de l'équipe première de leur club, ainsi qu'avec cette équipe participant à ces championnats à une rencontre de Coupe de France ou de Coupe Régionale, peuvent participer dès le lendemain à une rencontre de championnat Régional ou Départemental avec la première équipe réserve de leur club »

### **Depuis l'Assemblée Générale du District de Poitiers du 10/06/22**

Application de l'article 26-B-2 des Règlements Généraux de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine aux clubs dont l'équipe première évolue en championnat de Départemental.

### **Article 26.C.2.b des RG de la LFNA**

qui s'applique lors des 5 dernières rencontres de championnat

- b) De plus, ne peut participer, au cours des 5 dernières rencontres de championnat régional avec une équipe inférieure, plus de 3 joueurs ayant pris part effectivement au cours de la saison à plus de 10 rencontres officielles (championnats et coupes) cumulées avec l'ensemble des équipes supérieures du club.

### **Article 26.C.2.c des RG de la LFNA**

qui s'applique lors de la dernière rencontre de championnat

- c) Enfin, les joueurs ayant disputé au moins l'une des deux dernières rencontres de la saison avec une équipe supérieure du club ne peuvent participer à un championnat régional avec une équipe inférieure du club.

\*\*\*\*\*

SAISON 2022 - 2023 : MATCHS de CHAMPIONNAT MASCULIN REMIS								
Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le
D1		13	29/01/23	24899428	Château Larcher (1)	Oyré Dangé (1)	Coupe Nouvelle-Aquitaine	16/04/23
D1		16	12/03/23	24899444	Château Larcher (1)	Chasseneuil St Georges (1)	Arrêté municipal	09/04/23
D1		16	11/03/23	24899446	Verrières (1)	Nord Vienne (1)	Arrêté municipal	15/04/23 à 20h
D2	A	13	29/01/23	24899558	Thuré Besse (1)	Loudun (1)		09/04/23
D2	A	16	11/03/23	24899574	Rouillé (1)	Montamisé (1)	Arrêté municipal	15/04/23 à 20h
D2	B	13	29/01/23	24902971	Leignes sur Fontaine (1)	Sèvres Anxaumont (1)	Arrêté municipal	16/04/23
D2	B	16	12/03/23	24902985	Fleuré (1)	Lusignan (1)	Arrêté municipal	16/04/23
D2	B	16	12/03/23	24902988	Brion St Secondin (1)	St Julien l'Ars (1)	Arrêté municipal	16/04/23
D3	A	16	11/03/23	24899973	Naintré (2)	Cenon / Vouneuil (1)	Arrêté municipal	16/04/23
D3	B	14	26/02/23	24900227	La Pallu (1)	Biard (1)	Arrêté municipal	16/04/23
D3	C	16	12/03/23	24900380	Lavoux Liniers (1)	Valence en Poitou OC (1)	Arrêté municipal	16/04/23
D3	C	16	12/03/23	24900383	Sommières St Romain (1)	Château Larcher (2)	Arrêté municipal	16/04/23
D3	C	16	11/03/23	24900385	St Maurice Gençay (1)	Nieuil l'Espoir (2)	Arrêté municipal	08/04/203 à 20h
D4	A	16	12/03/23	24900603	Nord Vienne (2)	Moncontour (1)	Arrêté municipal	16/04/23
D4	A	16	12/03/23	24900607	Leigné sur Usseau (1)	Sammarçolles (1)	Arrêté municipal	16/04/23
D4	B	14	26/02/23	24902971	Beaumont St Cyr (4)	Coussay les Bois (1)	Arrêté municipal	16/04/23 à 13h15
D4	B	16	11/03/23	24900736	Naintré (3)	Jaunay Marigny (2)	Arrêté municipal	09/04/23
D4	B	16	12/03/23	24900739	Beaumont St Cyr (4)	Bonneuil Matours (1)	Arrêté municipal	09/04/23
D4	C	16	12/03/23	24900870	Leignes sur Fontaine (2)	Poitiers 3 Cités (2)	Arrêté municipal	09/04/23
D5	A	14	26/02/23	24901251	St Christophe (2)	Loudun (2)	Arrêté municipal	16/04/23
D5	A	14	26/02/23	24901252	Moncontour (2)	Monts sur Guesnes (1)		16/04/23
D5	A	16	12/03/23	24901262	Sammarçolles / ASM (2)	Loudun (2)	Arrêté municipal	23/04/23 sauf si 1 des 2 équipes reste qualifiée en Coupe
D5	A	16	12/03/23	24901264	St Christophe (2)	Orches (1)	Arrêté municipal	23/04/23 sauf si 1 des 2 équipes reste qualifiée en Coupe
D5	A	16	12/03/23	24901267	St Léger de Montbrillais (2)	Ceaux La Roche (1)	Arrêté municipal	16/04/23
D5	B	14	26/02/23	24901383	Mirebeau (2)	Châtelleraut Portugais (3)	Arrêté municipal	16/04/23
D5	B	16	12/03/23	24901396	Mirebeau (2)	Leigné sur Usseau (2)	Arrêté municipal	23/04/23 sauf si 1 des 2 équipes reste qualifiée en Coupe
D5	F	16	12/03/23	24901925	Saulgé (1)	Valdivienne (2)	Arrêté municipal	16/04/23
D5	G	16	11/03/23 remis le 18/03/23	24902123	Payroux Charroux Mauprévoir (2)	ACG / Savigné (3)	Arrêté municipal	08/04/203 à 20h
D5	H	16	12/03/23	24902252	Brion St Secondin (3)	Lhonnaizé (1)	Arrêté municipal	16/04/23
D5	H	16	12/03/23	24902254	Château Larcher (3)	St Maurice Gençay (2)	Arrêté municipal	16/04/23
SAISON 2022 - 2023 : MATCHS de CHAMPIONNAT FÉMININ REMIS								
Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le
Fém D2		11	26/02/23	24948350	Le Tallud (1)	Ste Eanne (1)	Occupation des terrains	09/04/23
U11/13	A	4 Phase 3	11/03/23	25598880	Parthenay Viennay (1)	Niort Chamois / Chauray / Echiré St Gelais (1)	Arrêté municipal	22/04/23
U11/13	B	4 Phase 3	11/03/23	25599225	Bressuire (1)	Montmorillon (1)	Arrêté municipal	22/04/23
U11/13	C	4 Phase 3	11/03/23	25605403	Niort Chamois / Chauray / Echiré St Gelais (2)	Poitiers 3 Cités (2)	Arrêté municipal	01/04/23
U11/13	D	4 Phase 3	11/03/23	25605460	La Chapelle Bâton (1)	Poitiers 3 Cités (1)	Arrêté municipal	22/04/23
U11/13	E	4 Phase 3	11/03/23	25605471	GJ VVM Chauvigny (1)	Lusignan (2)	Arrêté municipal	01/04/23
SAISON 2022 - 2023 : MATCHS de CHALLENGE du POITOU FÉMININE REMIS								
Coupe ou Challenge	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le	
Coupe du Poitou	2	12/03/23	25754572	Chauvigny (1)	Lusignan (1)	Arrêté municipal	09/04/23	
	2	12/03/23	25754573	Migné Auxances (1)	Montmorillon (2)	Coupe Nouvelle-Aquitaine	09/04/23	
	2	12/03/23	25754577	Moncoutant (1)	Dissay (1)	Coupe Nouvelle-Aquitaine	09/04/23	
	2	12/03/23	25754578	Jaunay Marigny (1)	Valdivienne (1)	Coupe Nouvelle-Aquitaine	09/04/23	

## ARRÊTÉS MUNICIPAUX

**Coulombiers** (8 jours à compter du 11/03/23), arrêté suspendu à compter du 16/03/23.

**Dangé St Romain** (Stade Marcel Thiollet interdit du 01/03/23 au 15/04/23)

**Mirebeau** (courriel du 27/01/23 à 12h39) : arrêté de prolongation de fermeture du terrain annexe jusqu'à la fin de la saison

**Saulgé** (à compter du 10/03/23), arrêté suspendu à compter du 16/03/23.

## JOUEURS SUSPENDUS

### Liste des clubs susceptibles d'avoir un(e) joueur(se) suspendu(e) (sous toute réserve).

#### Attention

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.
- cette liste est établie sans avoir connaissance de toutes les mutations entre clubs.

ACG Foot Sud 86	Ingrandes	Poitiers Cep
Availles en Châtelleraut	Jaunay Marigny	Poitiers Portugais
Beaumont St Cyr	Leignes sur Fontaine	Smarves Iteuil
Biard	Loudun	Sommières St Romain
Blanzay	Lusignan	St Benoît
Boivre	Mignaloux Beauvoir	St Julien l'Ars
Bonnes	Migné Auxances	St Saviol
Buxerolles	Montamisé	Thuré Besse
Canon / Vouneuil	Montmorillon	Usson l'Isle
Champigny Le Rochereau	Naintré	Valence en Poitou – Couhé
Chasseneuil St Georges	Neuville	Valence en Poitou OC
Château Larcher	Nieuil l'Espoir	Verrières
Châtelleraut Portugais	Ozon	Vicq sur Gartempe
Civaux	Poitiers 3 cités	Vouneuil Béruges
GJ Montasèvres	Poitiers Asac	Vouzailles

**Poitiers Gibauderie** : suite à la décision de la Commission d'Appel n°3 du 15/11/22, le dirigeant qui officiait en tant qu'arbitre assistant lors de la rencontre Chasseneuil St Georges (2) – Poitiers Gibauderie (2) n'est pas autorisé à être inscrit à nouveau sur une feuille de match comme officiel tant qu'il n'aura pas suivi une formation d'arbitre de club.

## DÉPARTEMENTAL 1

### **Match n° 24899466 : Beaumont St Cyr (2) – Chasseneuil St Georges (1) du 07/05/23**

En raison de l'occupation des terrains de Beaumont St Cyr, la rencontre en rubrique est avancée à 13h15, même jour.

## DÉPARTEMENTAL 3

### **Match n° 24900381 : Vivonne (1) - Payroux Charroux Mauprévoir (1) en poule C du 17/03/23**

Courriel de l'arbitre officiel de la rencontre M. Sébastien BEAUFILS (18/03/23 à 14h40) signalant un dysfonctionnement de la tablette et une erreur dans l'inscription des faits de jeu.

Feuille de match papier et rapport FMI reçus.

## DÉPARTEMENTAL 4

### **Match n° 24900609 : Sammarçolles (1) – Coussay (1) en poule A du 26/03/23**

Demande du club de Coussay (courriel du 21/03/23 à 18h24) pour désigner 1 arbitre sur la rencontre en rubrique.

Demande transmise à la Commission Départementale de l'arbitrage (selon les disponibilités des arbitres).

### **Match n° 24901133 : Lusignan (2) – Poitiers Gibauderie (2) en poule E du 18/03/23**

Courriel de confirmation de réserve du club de Lusignan (20/03/23 à 16h30)

Réserve sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Poitiers Gibauderie, pour le motif suivant : des joueurs du club de Poitiers Gibauderie sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain. La commission prend connaissance de la réserve confirmée pour la dire recevable.

Jugeant en premier ressort,

Considérant que l'équipe de Poitiers Gibauderie (1) ne jouait pas de rencontre le même jour ou le lendemain.

Considérant, après vérification de la feuille de match de la dernière rencontre l'équipe de Poitiers Gibauderie (1) évoluant en Départemental 3 poule B (dernier match, en championnat : Poitiers Gibauderie (1) - Beaumont St Cyr (3) du 12/03/23) qu'aucun joueur inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique n'a participé à la dernière rencontre de l'équipe supérieure susnommée.

Considérant que l'équipe de Poitiers Gibauderie (2) n'est pas en infraction avec les dispositions des articles 26.C.2.a des RG de la LFN-A, 167.2 des RG de la FFF.

Par ces motifs, dit la réserve non fondée et enregistre le résultat inscrit sur la feuille de match.

Les droits de confirmation de réserves (40€) seront débités au club de Lusignan.

**Dossier classé.**

## DÉPARTEMENTAL 5

### **Décision de l'Assemblée Générale du vendredi 25/11/22 de St Georges les Baillargeaux**

Le nombre de forfaits autorisés pour la saison 2022/2023 est porté à 5.

\*\*\*\*\*

### **Match n° 24901269 : Ceaux La Roche (1) – Les Trois Moutiers (1) en poule A du 26/03/23**

Demande du club des Trois Moutiers (courriel du 17/03/23 à 10h18) pour désigner 1 arbitre sur la rencontre en rubrique.

Demande transmise à la Commission Départementale de l'arbitrage (selon les disponibilités des arbitres).

### **Match n° 24901392 : Leigné sur Usseau (2) – Thuré Besse (3) en poule B du 05/03/23**

#### **Évocation**

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 26 du 08/03/23 concernant la participation à ce match au sein de Thuré Besse (3) d'un joueur (licence n° 2543479400) en état de suspension. Jugeant en premier ressort

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF.

Considérant que le club de Thuré Besse a été informé et n'a pas formulé d'observation.

Considérant que le licencié en cause a été sanctionné par la Commission Départementale de Discipline, PV n° 27 du 02/03/23, pour un (1) match de suspension à compter du 27/02/23 et que l'équipe de Thuré Besse (3) évoluant en Départemental 5 poule B n'a effectivement joué aucun match depuis cette date.

Dit qu'en l'application des articles 187.2 et 226.1 des RG de la FFF que le joueur en cause ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.

**Par ces motifs donne match perdu par pénalité avec 0 but à 3 à l'équipe de Thuré Besse (3) pour en donner le gain à l'équipe de Leigné sur Usseau (2) avec 3 buts à 0.**

Les droits d'évocation (soit 40 €) seront débités au club de Thuré Besse.

**Dossier classé.**

**Match n° 24901918 : Fleuré / St Julien L'Ars (3) – Sillars (1) en poule F du 05/03/23**

**Évocation**

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 26 du 08/03/23 concernant la participation à ce match au sein Fleuré / St Julien l'Ars (3) d'un joueur (licence n° 2547171391) en état de suspension.

Jugeant en premier ressort

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF.

Considérant que les clubs de Fleuré et St Julien l'Ars ont été informés et n'ont pas formulé d'observation par écrit.

Considérant que le licencié en cause a été sanctionné par la Commission Départementale de Discipline, PV n° 26 du 23/02/23, pour un (1) match de suspension (3<sup>ème</sup> avertissement) à compter du 27/02/23 et que l'équipe de Fleuré / St Julien l'Ars (3) évoluant en Départemental 5 poule F n'a effectivement joué aucun match depuis cette date.

Dit qu'en l'application des articles 187.2 et 226.1 des RG de la FFF que le joueur en cause ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.

**Par ces motifs donne match perdu par pénalité avec 0 but à 3 à l'équipe de Fleuré / St Julien l'Ars (3) pour en donner le gain à l'équipe de Sillars (1) avec 3 buts à 0.**

Les droits d'évocation (soit 40 €) seront débités au club de Fleuré.

**Dossier classé.**

**Match n° 24902123 : Payroux Charroux Mauprévoir (2) – ACG Foot Sud 86/Savigné (3) en poule G du 11/03/23 remis le 18/03/23**

En raison d'un arrêté municipal sur le terrain de Payroux (du 18 au 20/03/23), la rencontre en rubrique est reportée au samedi 08/04/23 à 20h.

**Match n° 24910617 : Boivre (3) – Sanxay (1) en poule G du 12/03/23 remis le 19/03/23**

La feuille de match informatisée ou papier n'étant toujours pas parvenue au District, la Commission demande à recevoir avant le mercredi 29 mars 2023

- à l'arbitre officiel de la rencontre M. Tony GRAPPEY :

- Le score de la rencontre.
- Les remplacements et les éventuelles sanctions.
- Les éventuelles blessures.
- Le nom des arbitres assistants et du délégué

- aux deux clubs

- Le score de la rencontre.
- La composition de leurs équipes (numéro de maillot – numéro de licence – nom et prénom)
- Le nom du capitaine
- Les éventuelles blessures.
- Le nom des arbitres assistants et du délégué

**Dossier en instance.**

**Match n° 24902127 : Aslonnes (1) – Les Roches La Villedieu (1) en poule G du 26/03/23**

Demande du club de Les Roches La Villedieu (courriel du 21/03/23 à 20h49) pour désigner 1 arbitre sur la rencontre en rubrique.

Demande transmise à la Commission Départementale de l'arbitrage (selon les disponibilités des arbitres).

**CHAMPIONNAT FÉMININ DÉPARTEMENTAL 1**

**Match n° 24923605 : Montmorillon (2) – La Chapelle Bâton (1) du 19/03/23**

Courriel du club de Montmorillon (19/03/23 à 10h53) signalant le forfait de son équipe.

2<sup>ème</sup> forfait de l'équipe de Montmorillon (1) (sans déplacement de La Chapelle Bâton (1)).

Amende de 33€ au club de Montmorillon.

## CHAMPIONNAT FÉMININ DÉPARTEMENTAL 3

### **Match n° 25597721 : Moncoutant (1) – Vrines (1) en poule A du 19/03/23**

En raison d'un arrêté municipal sur le terrain de Moncoutant (du 18 au 20/03/23), la rencontre en rubrique est reportée au dimanche 16/04/23.

### **Match n° 25597728 : L'Envigne (1) – Moncoutant (1) en poule A du 02/04/23**

Demande du club de Moncoutant (courriel du 20/03/23 à 16h12) pour désigner 1 arbitre sur la rencontre en rubrique.

Demande transmise à la Commission Départementale de l'arbitrage (selon les disponibilités des arbitres).

Si la demande peut être satisfaite, l'arbitre sera à la charge du club de Moncoutant.

### **Match n° 25597722 : L'Envigne (1) – Celles Verrines / Echiré St Gelais / Chauray (1) en poule A du 19/03/23**

Courriel du club de l'Envigne (19/03/23 à 19h22) envoyant la copie de la feuille de match papier sans rapport FMI.

Original de la feuille de match et rapport FMI non reçus à ce jour.

### **Match n° 25597969 : Chauvigny (1) – Thouars (1) en poule B du 19/03/23**

La feuille de match papier n'est toujours pas parvenue au District.

## CHAMPIONNAT FÉMININ U11/U13 (géré par le District 86)

### **Match n° 25599228 : Bressuire (1) – Celles Verrines (1) en poule B du 18/03/23**

Courriel du club de Celles Verrines (14/03/23 à 18h52) signalant le forfait de son équipe.

1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de Celles Verrines (1) (sans déplacement).

Amende de 11€ au club de Celles Verrines.

### **Match n° 25605406 : GJ Cerizay Interbocage (1) – Poitiers 3 cités (2) en poule C du 19/03/23**

Courriel du GJ Cerizay Interbocage (22/03/23 à 14h16) signalant le forfait de l'équipe adverse.

1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de Poitiers 3 cités (2) (sans déplacement)

Amende de 11€ au club de Poitiers 3 cités.

## COUPE TASSIN

### COUPE TASSIN : 2ème tour à jouer avant le 16/04/22

N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.	résultats
9	CHÂTELLERAULT PORTUGAIS (1)	R3 A	LIGUGE (1)	R1 A	
10	MIGNALOUX BEAUVOIR (1)	R2 B	ST BENOÎT (1)	R3 C	
11	MIGNE AUXANCES (1)	R2 B	BUXEROLLES (2)	R3 A	
12	NEUVILLE (2)	R3 A	FONTAINE LE COMTE (1)	R2 B	
13	NIEUIL L'ESPOIR (1)	R3 C	STADE POITEVIN (2)	R1 A	
14	OZON (1)	R3 A	MONTMORILLON (1)	R1 A	

### **Organisation du 2ème tour: 14 équipes**

8 vainqueurs du 1<sup>er</sup> tour

1 exempts du 1<sup>er</sup> tour

3 équipes éliminées de la Coupe Nouvelle-Aquitaine

2 équipes sont exemptes du 2ème tour : Buxerolles (1) et Chauvigny (2)

**Soit un nombre de matches au 2ème tour de 6**

La commission procède à un tirage au sort intégral.

### **Suite de la compétition (Calendrier prévisionnel) :**

**1/4 de finale**: avant le 08 mai 2023

6 vainqueurs du 2ème tour + 2 équipes exemptes du 2ème tour

**1/2 finales** : avant le 04 juin 2023

**Finale** : le 10 juin 2023

## **COUPE LOUIS DAVID**

### **Match n° 25734716 : St Julien l'Ars (1) – Valence en Poitou OC (1) du 19/03/23**

Courriels des clubs de St Julien l'Ars (20/03/23 à 10h04) informant d'un problème au moment de l'envoi de la FMI et Valence en Poitou OC (20/03/23 à 16h41) fournissant les compositions complètes de leurs équipes, des bancs de touche et le nom des arbitres assistants.

Courriels de l'arbitre officiel de la rencontre M. Axel GIRAUD (21/03/23 à 17h27) et de l'observateur M. Gaël CHARON (22/03/23 à 09h23) donnant le score et les faits de jeu.

Feuille de match établie par la Commission.

**Dossier classé.**

### **Match n° 25734717 : Valdivienne (1) – Rouillé (1) du 18/03/23**

Courriel de l'arbitre bénévole de la rencontre M. Romain ABOT (19/03/23 à 19H39) signalant avoir oublié de noter les remplacements à savoir l'entrée en jeu des n° 12 et 13 de Valdivienne et des n° 12, 13 et 14 de Rouillé.

Feuille de match rectifiée par la Commission.

**Dossier classé.**

## **COUPE JOLLIET-ROUSSEAU**

### **Match n° 25734752 : Nalliers (1) – Bonneuil Matours (1) du 19/03/23**

Courriel du club de Nalliers (19/03/23 à 22h47) signalant la blessure de son joueur n° 6 Axel DEUNIER (œil gauche).

Feuille de match rectifiée par la Commission.

**Dossier classé.**

### **Match n° 25734755 : Chatain (1) – Aslonnes (1) du 19/03/23**

Courriel du club d'Aslonnes (18/03/23 à 12h08) signalant le forfait de son équipe.

Forfait de l'équipe d'Aslonnes (1) (sans déplacement).

L'équipe de Chatain (1) est qualifiée pour la suite de la compétition.

Amende de 33€ au club d'Aslonnes.

## COUPE JOLLIET-ROUSSEAU: 4<sup>ème</sup> tour le 09/04/23

N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.	résultats
38	ADRIERS / LE VIGEANT (1)	D4 C	CHATAIN (1)	D4 E	
39	CISSE (1)	D4 A	ESPOIR FC (1)	D5 C	
40	CROUTELLE (1)	D4 D	LES ROCHE LA VILLEDIEU (1)	D5 G	
41	NALLIERS (1)	D4 C	OUZILLY (1)	D4 D	

### Organisation du 4<sup>ème</sup> tour de la Coupe Jolliet-Rousseau : 8 équipes

7 équipes qualifiées du 3<sup>ème</sup> tour

1 équipe exempte du tour précédent :

**Soit un nombre de matches au 4<sup>ème</sup> tour de 4**

La commission constitue 2 groupes géographiques et procède à un tirage au sort intégral au sein de chaque groupe.

### Suite de la compétition (Calendrier prévisionnel) :

**5<sup>ème</sup> tour** : le 22/23 avril 2023

**1/4 de finale** : le 18 mai 2023

**1/2 finales** : le 03/04 juin 2023

**Finale** : le 10 juin 2023

## CHALLENGE des RÉSERVES

### Match n° 25734854 : Mignaloux Beauvoir (3) – L'Envigne (2) du 19/03/23

Rapport et courriel du club de L'Envigne (20/03/23 à 14h59) signalant la blessure du joueur n° 11 du club de L'Envigne Richard GELIN (genou droit).

Feuille de match rectifiée par la Commission.

**Dossier classé.**

## CHALLENGE MARCEL RENAUDIE

### Match n° 25735073 : Loudun (2) – Lavoux Liniers (2) du 19/03/23

FMI envoyée avec la mention « équipe recevante absente ».

Courriel du club de Lavoux Liniers (19/03/23 à 10h48) signalant le forfait de son équipe.

Courriel du club de Loudun (19/03/23 à 13h23) qui regrette de ne pas avoir été prévenu plus tôt alors que la rencontre était initialement prévue le samedi.

Forfait de l'équipe de Lavoux Liniers (2) (sans déplacement).

L'équipe de Loudun (2) est qualifiée pour la suite de la compétition.

Amende de 33€ au club de Lavoux Liniers.

### Match n° 25735075 : Monts sur Guesnes (1) – Châtelleraut SO (4) du 19/03/23

Forfait général en championnat de l'équipe de Châtelleraut SO (4).

Courriel de M. Teddy FOURNIER (21/03/23 à 17h42), arbitre désigné sur cette rencontre ses frais de déplacement (32,11€) sont pris en charge par le District.



**Match n° 25735077 : Queaux Moussac (1) – Jardres (2) du 19/03/23**

Courriel de confirmation de réserve du club de Queaux Moussac (20/03/23 à 16h09)

Réserve sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Jardres, pour le motif suivant : des joueurs du club de Jardres sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

La commission prend connaissance de la réserve confirmée pour la dire recevable.

Jugeant en premier ressort,

Considérant que l'équipe de Jardres (1) ne jouait pas de rencontre le même jour ou le lendemain.

Considérant, après vérification de la feuille de match de la dernière rencontre l'équipe de Jardres (1) évoluant en Départemental 4 poule C (dernier match, en championnat : Jardres (1) - Sèvres Anxaumont (2) du 12/03/23) qu'aucun joueur inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique n'a participé à la dernière rencontre de l'équipe supérieure susnommée (seul le joueur Yvon AYOCO est inscrit sur la dernière feuille de match de l'équipe supérieure mais comme n'ayant pas participé).

Considérant que l'équipe de Jardres (2) n'est pas en infraction avec les dispositions des articles 26.C.2.a des RG de la LFN-A, 167.2 des RG de la FFF.

Par ces motifs, dit la **réserve non fondée** et enregistre le résultat inscrit sur la feuille de match.

L'équipe de Jardres (2) est qualifiée pour la suite de la compétition.

Les droits de confirmation de réserves (40€) seront débités au club de Queaux Moussac.

**Dossier classé.**

**CHALLENGE MARCEL RENAUDIE : 5<sup>ème</sup> tour le 09/04/23**

N°	à domicile	div.	à l'extérieur	div.	résultats
55	BLANZAY (1)	D5H	ASLONNES (1)	D5G	
56	CEAUX LA ROCHE (1)	D5A	MIREBEAU (2)	D5B	
57	CROUTELLE (2)	D5E	ST MAURICE GENCAY (2)	D5H	
58	JARDRES (2)	D5E	CHÂTELLERAULT PORTUGAIS (3)	D5B	
59	LA CHAPELLE VIVIERS (1)	D5 F	VILLENEUVE (2)	D5E	
60	LOUDUN (2)	D5A	CHÂTELLERAULT REUNIONNAIS (1)	D5 C	
61	MONTS SUR GUESNES (1)	D5A	ST RÉMY SUR CREUSE (1)	D5 C	
62	OYRE-DANGE (3)	D5B	ST CHRISTOPHE (2)	D5A	
63	POITIERS ASAC (2)	D5D	POITIERS BEAULIEU FC (1)	D5 E	
64	PRESSAC / AVAILLES LIMOUZINE (1)	D5H	ST SAVIOL (2)	D5G	
65	SILLARS (1)	D5 F	VERNON (1)	D5 E	

### **Organisation du 5<sup>ème</sup> tour du Challenge Marcel Renaudie: 24 équipes.**

13 vainqueurs du 4<sup>ème</sup> tour  
7 équipes exemptes au 4<sup>ème</sup> tour  
1 équipe éliminée des 1/8 de finale du Challenge des Réserves,  
3 équipes éliminées du 3<sup>ème</sup> tour de la Coupe Jolliet Rousseau

Les équipes de Leigné sur Usseau (2) et Savigny L'Evescault (1) sont exemptes

**Soit un nombre de matches au 5<sup>ème</sup> tour de 11**

La commission procède au tirage intégral

### **Suite de la compétition (Calendrier prévisionnel) :**

**6<sup>ème</sup> tour** : le 22/23 avril 2023

**7<sup>ème</sup> tour** : le 18 mai 2023

**1/4 de finale**: le 20/21 mai 2023

**1/2 finales** : 03/04 juin 2023

**Finale** : le 10 juin 2023

## **COUPE du POITOU**

### **Match n° 25754571 : St Romans les Melle (1) – Poitiers Stade (1) du 12/03/23**

La feuille de match informatisée ou papier n'étant toujours pas parvenue au District.

Courriel de l'arbitre officiel de la rencontre M. David MÉTAYER informant des problèmes en fin de match empêchant de saisir les tirs au but et donnant les faits de jeu.

Courriel du club du Stade Poitevin (20/03/23 à 17h36) envoyant la composition de son équipe et les renseignements demandés.

La Commission demande à recevoir avant le mercredi 29 mars 2023, sous peine de match perdu par pénalité et amende.

- au club de St Romans les Melle

- Le score de la rencontre.
- La composition de leur équipe (numéro de maillot – numéro de licence – nom et prénom)
- Le nom du capitaine
- Les éventuelles blessures.
- Le nom des arbitres assistants et du délégué

**Dossier en instance.**

## **RÉSERVES SPORTIVES NON CONFIRMÉES**

- Match n° 24900236 : Boivre (1) – St Benoît (2) en Départemental 3 poule B du 19/03/23
- Match n° 25559688 : Montmorillon (2) – Nieuil l'Espoir / Mignaloux Beauvoir / les Roches La Villedieu (1) en U15 Départemental 2 poule A du 18/03/23
- Match n° 25734706 : Cenon / Vouneuil (1) – Migné Auxances (2) en Coupe Louis David du 19/03/23
- Match n° 25735078 : Quinçay (2) – Sillars (1) en Challenge Marcel Renaudie du 19/03/23
- Match n° 25735079 : St Léger de Montbrillais (2) – Châtelleraut Portugais (3) en Challenge Marcel Renaudie du 19/03/23

## **DIVERS**

### **Courriels des clubs de Bonneuil Matours, Fleuré, St Benoît, Vouneuil Béruges :**

Réponse par la messagerie Zimbra.

**Courriels des clubs de Naintré, Neuville :**

Réponse faite par la Présidente de la Commission.

**Courriels des clubs de Château Larcher, Coussay les Bois, Payroux Charroux, Queaux Moussac, Vrines :**

Pris note.

<b>FEUILLES DE MATCHS NON PARVENUES</b>
-----------------------------------------

Amende de 25€.

**Rencontre du 19/03/23**

Match n° 25597969 : du 19/03/23 : Chauvigny (1) – Thouars (1) en Féminines Départemental 3 poule B

\*\*\*\*\*

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N-A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 105 €.

**Prochaine réunion : mercredi 29 mars 2023 à 14h, sur convocation.**

**La présidente, Maryse MOREAU.**

**Le secrétaire, François PAIREMAURE.**